

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
WILAYA DE BOUMERDES
DAIRA DE BOUMERDES
COMMUNE DE CORSO
NIF:41000200003509701015

N°..A20.. / BM/ ..A.A.S... /S-P-APC/2026

**AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE
APRES DESISTEMENT**

Conformément aux disposition des articles 53 du la loi N° 12-23 du 05 aout 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics .

Suivant le PV du comission d'analyse des offres N°30/2026 du 29/04/2026 apré désistement N°2366/2026 du 27/04/2026

Le président de l'assemblée populaire communale de la commune de CORSO, informe l'ensembles des soumissionnaires qui ont participer à l'appel d'offre national ouvert avec exigence de capacité minimale N°02/BM/348/SPAPC /2026, paru sur le quotidien **AL MOUNASSER** en date du 26/02/2026 , le quotidien الاتحاد en date du 26/ 02/2026 et le BOMOP et les journaux électroniques, le marché mentionné ci-dessous a été attribué provisoirement apré désistement conformément aux critères de sélection contenus dans le cahier des charges de l'avis d'offre national ouvert avec exigence de capacité minimale:

N°	Intitulé de l'opération	Dénomination de soumissionnaire	N° d'identification fiscale	Note technique	Montant en T.T.C	Délai	OBS
01	Réalisation d'une cantine scolaire à l'école omar boumecheda a la cité El hor Said	HTL MULTI SERVICE	001010028352274	54	18 779 033.00 ج	04 MOIS	/

NB: Tout soumissionnaire ayant abouti au présent avis d'attribution provisoire, ont la possibilité d'introduire un recours dans un délai du dix (10) jours à compter de la première parution de cet avis, conformément à l'article 56 du la loi N° 12-23 du 05 aout 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics

* pour les soumissionnaires qui ont intéressés à prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières, se rapprocher au siège de l'APC -Bureau des marchés publics- ou plus tard trois (03) jours à compter du 1^{er} jour de la publication de l'avis d'attribution provisoire du marché.

Corso le :

Le président de l'assemblée populaire communale